



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET**

### **AFFAIRES FONCIÈRES :**

Cession à M. DUPUIS Pierre-Henry de l'immeuble situé 35 rue Jean Maillard

**Délibération  
n°2024/63**

**1<sup>er</sup> JUILLET 2024**

Date de la convocation :  
25 juin 2024

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de  
sa transmission en  
préfecture le 4 juillet 2024 et  
de son affichage  
électronique

L'An deux mil vingt-quatre, le premier juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LEFAUX Eddy, MERBAH Ahmed, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

### **Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. GOHÉ Serge qui a donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, Mme JACOB DELESCUSE Émilie qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme LÉCAUDÉ Katy qui a donné pouvoir à M. MERBAH Ahmed, Mme LEMONNIER Christelle qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme MOGIS Angélique qui a donné pouvoir à Mme FONTAINE Annie, Mme FAVRY-BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle.

### **Était absents :**

Mme BRISON Sophie, Mme CRESSON Séverine, M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 19  
Nombre de conseillers votants : 25

**AFFAIRES FONCIÈRES** : Cession à M. DUPUIS Pierre-Henry de l'immeuble situé 35 rue Jean Maillard.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Pierre-Henry DUPUIS domicilié à Montigny s'est porté acquéreur de l'immeuble situé 35 rue Jean Maillard avec comme projet la rénovation complète du bien, c'est-à-dire de la partie logement situé au 1<sup>er</sup> étage et de l'ancien local commercial situé au rez-de-chaussée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 25 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- De céder à M. DUPUIS Pierre-Henry, ou à toute société qu'il se substituerait, l'immeuble situé à Pavilly 35 rue Jean Maillard cadastré section AN n° 414 d'une superficie de 269 m<sup>2</sup> au prix de 85 000 € net vendeur selon l'estimation du Domaine dès que la commune en sera devenue propriétaire ;
- De prévoir une clause dans l'acte notarié spécifiant que le rez-de-chaussée de l'immeuble ne pourra accueillir qu'un commerce de détail ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir et notamment la promesse de vente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2024

Application agréée E-legalite.com